



Vaux le Pénil, Le 14 janvier 2019

Objet : Dépôt d'un préavis de grève.

Madame, Monsieur,

À l'attention du DT responsable NOD de Seine et Marne.

Les Syndicats FO et CGT des activités postales de Seine et Marne, déposent ce jour un préavis de grève illimité à partir du Lundi 21 janvier 2019 à 5h du matin. Ce préavis couvre l'ensemble du personnel du site de Chelles PDC sur l'Etablissement de Mitry Mory de la DSCC Seine et Marne.

Ce préavis est motivé par les revendications suivantes :

Revendications locales :

- Retrait de l'organisation du travail avec l'intégration des îlots
- Retrait de la dissociation travaux intérieurs et travaux extérieurs sur la nouvelle organisation
- Retrait de la mise en place de la pause méridienne
- Prise en compte de toute la charge réelle de travail
- Prise en compte du temps réels pour le respect du code de la route et des consignes de sécurité
- Non à la sous-traitance par des cdi intérimaires
- Embauche de 3 cdi en force de travail permanente

Revendications nationales :

- Revalorisations générales de tous les salaires
- 13 ème mois pour tous
- 2 .1 en grade de base

Conformément à la jurisprudence sociale, les personnels sus-désignés pourront prendre la grève encours de route (C.Cass. n°de pourvoi:03-43934;sud rail/SNCF), l'arrêter et la reprendre (considérant n°29;décision n°2007-556 du conseil constitutionnel; loi sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs) et opérer des arrêts de travail inférieurs à la durée du préavis (C.cass.n°pourvoi 98- 43145).

Pour Focom Poste77.
Stéphanie Félicité

Pour la CGT FAPT77,
Hassan Samni

